Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-243500550-20251211-CC_2025_172-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre, le Conseil communautaire, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 5 décembre, s'est réuni en session ordinaire à Montfort-sur-Meu, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

Étaient présents :
Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Régine LEFEUVRE, Jean RONSIN, Joseph THÉBAULT, Stéphane PAVIOT, Marie GUEGUEN, Yoan AUBERT, Isabelle OZOUX, Michel BARBÉ, Christophe MARTINS, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Sylvie PINAULT, Jean-Luc BOURGOGNON, Fabrice DALINO, Marcelle LE GUELLEC, Christine FAUCHOUX, Thierry TILLARD, Yannick FOUVILLE, Séverine BETHUEL, Christophe LEDUC, Loïc BOISGERAULT, Bruno DUTEIL, Brigitte BERRÉE, Yves TERTRAIS.

Excusés avec pouvoir : Fabienne BONDON à Jean RONSIN, Delphine DAVID à Thierry TILLARD, Frédéric DESSAUGE à Christine FAUCHOUX, Anne-Sophie PATRU à Yannick FOUVILLE

Excusées : Véronique MARIE, Zoé HERITAGE.

La séance est ouverte à 20h30.
Loïc BOISGERAULT est élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 26
Pouvoirs : 4
Votants : 30
Quorum : 17

ASSAINISSEMENT - CONVENTION DE DEVERSEMENT DES EAUX USEES NON DOMESTIQUES DE L'ENTREPRISE GRAND SALOIR SAINT NICOLAS

N° Délibération CC/2025/172

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du Code de la Santé Publique, tout déversement d'eaux usées autres que domestiques, dans le réseau public d'assainissement, doit être préalablement autorisé par la Collectivité. Cette obligation réglementaire a pour but de protéger les ouvrages publics d'assainissement ainsi que le milieu récepteur. En effet, les effluents industriels peuvent présenter des caractéristiques physico-chimiques particulières, nécessitant un traitement adapté.

Les autorisations de déversement, complétées par des conventions de déversement des eaux usées non domestiques, permettent de définir les modalités techniques, financières et

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-243500550-20251211-CC_2025_172-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

administratives du rejet des eaux usées de l'établissement industriel vers le système d'assainissement communal.

L'établissement Grand Saloir Saint Nicolas, situé sur la commune de Breteil, exerce des activités dans le domaine charcutier et traiteur. Cet établissement est actuellement raccordé sur le système d'assainissement de la commune de Montfort-sur-Meu. L'industriel dispose d'une installation de pré-traitement des eaux usées permettant aux effluents rejetés d'être pris en charge par le système d'assainissement de la Collectivité.

L'établissement dispose d'une autorisation de rejet de ses eaux usées non domestiques jusqu'au 31 décembre 2025. L'établissement Grand Saloir Saint Nicolas a sollicité Montfort Communauté pour le renouvellement de son autorisation de rejet. Il est proposé la mise en place d'une convention de rejet, d'une durée de 4 ans, entre Montfort Communauté, l'entreprise Grand Saloir Saint Nicolas et le délégataire du système d'assainissement de Montfort-sur-Meu. Les principales évolutions de la convention de rejet portent sur la mise en place d'une tarification progressive pour la redevance Collectivité ainsi que la prise en compte du paramètre H2S.

La redevance assainissement est calculée en fonction des volumes et des charges de pollution rejetés au réseau d'assainissement. La facturation sera réalisée par l'exploitant du service public d'eau potable de manière trimestrielle.

VISAS ET CONSIDERANTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Santé Publique, notamment l'article L.1331-10,
Vu la loi 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,
Vu les statuts de Montfort Communauté,
Vu la délibération du Conseil Communautaire de Montfort Communauté du 27 octobre 2022, approuvant l'engagement du travail sur la prise de compétence anticipée assainissement par Montfort Communauté au 1er janvier 2025,
Vu la délibération du Conseil Communautaire de Montfort Communauté du 11 juillet 2024, concernant le transfert de la compétence assainissement et les modifications statutaires,
Considérant que la convention et l'autorisation de rejet des eaux usées non domestiques de l'établissement Grand Saloir Saint Nicolas prennent fin le 31 décembre 2025,
Considérant que l'encaissement et le reversement de la part collectivité des redevances assainissement seront réalisés par la Société Publique Locale Eau du Bassin Rennais via des conventions de mandat conclues avec les délégataires du service public de l'assainissement collectif et non collectif,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- autorise le Président à délivrer à l'entreprise Grand Saloir Saint Nicolas une autorisation de déversement d'eaux usées non domestiques
- approuve la mise en place, au 1er janvier 2026, d'une convention de déversement des eaux usées non domestiques pour l'établissement Grand Saloir Saint Nicolas au réseau d'assainissement de la commune de Montfort-sur-Meu
- autorise le Président à signer la convention de déversement d'eaux usées non domestiques

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

MONTFORT COMMUNAUTÉ
ILLE-ET-VILAINE

Le secrétaire de séance,